

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1019  
18 mai 2006

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE DIX-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 18 mai 2006, à 10 h 10

Président: M. Doru-Romulus COSTEA (Roumanie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1019<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous allons aujourd'hui poursuivre notre débat structuré et ciblé sur un FMCT. Conformément au calendrier des réunions, la séance de ce matin sera essentiellement consacrée à l'examen des questions relatives aux stocks. Les délégations sont également invitées à faire des déclarations de nature générale autour de la question du FMCT.

Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste des orateurs d'aujourd'hui: les États-Unis d'Amérique, l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Brésil. Je donne maintenant la parole au distingué représentant des États-Unis d'Amérique, M. Steven Rademaker.

M. RADEMAKER (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de m'exprimer à nouveau dans cette salle devant la Conférence du désarmement. Lorsque je me suis exprimé pour la dernière fois devant cette instance, il y a trois ans, j'ai choisi pour thème de mon intervention «l'attachement des États-Unis à un multilatéralisme effectif». J'ai expliqué comment, la prolifération des armes de destruction massive étant devenue la première des menaces dans le monde de l'après-guerre froide, les États-Unis étaient arrivés à la conviction que le multilatéralisme était plus important aujourd'hui que jamais. En raison de l'importance cruciale d'un multilatéralisme effectif dans la lutte contre les menaces d'aujourd'hui, j'ai souligné que mon gouvernement était déterminé à jouer au niveau international le rôle nécessaire pour faire en sorte que le multilatéralisme n'échoue pas dans les situations où il est essentiel à notre sécurité. Enfin, j'ai mis en garde contre la confusion entre l'action visant à garantir le succès du multilatéralisme en de telles situations, et ce qu'on appelle l'«unilatéralisme».

Malheureusement, les défis lancés aujourd'hui à la paix et à la sécurité internationales ne sont pas moins considérables que lorsque je me suis exprimé il y a trois ans. Je parlerai tout à l'heure de ces défis, mais tout d'abord, je voudrais souligner un aspect important du multilatéralisme qui est souvent ignoré lorsqu'on aborde ces questions.

Les États-Unis sont de l'avis que le multilatéralisme efficace commence chez soi. Le succès dans la lutte contre les risques liés aux armes de destruction massive repose avant tout sur les efforts nationaux menés pour réduire les dangers engendrés par les armes chimiques, biologiques et nucléaires et par leurs vecteurs. Les institutions et instruments multilatéraux ne peuvent se substituer à l'exercice, par des gouvernements souverains, de leur responsabilité d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive. Ils peuvent créer des règles, apporter aide et encouragements à ceux qui en ont besoin pour se conformer à ces normes, et prévoir des conséquences en cas de violation de ces normes. Mais les États souverains ont la responsabilité et, dans la plupart des cas, la capacité d'enrayer la prolifération des armes de destruction massive. Une allégeance aveugle au multilatéralisme ne doit pas être considérée comme une excuse acceptable justifiant que les gouvernements ne fassent pas ce qui est en leur pouvoir pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive.

Pour ces raisons, une des caractéristiques de l'approche globale adoptée par l'Administration Bush en matière de prolifération consiste à promouvoir l'exercice de la responsabilité souveraine des États d'agir contre la prolifération des armes de destruction massive. Cette approche est clairement illustrée par le programme de travail adopté avec l'appui

(M. Rademaker, États-Unis d'Amérique)

des États-Unis à l'issue de la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, en 2002. Plutôt que d'adopter un nouvel instrument multilatéral ou de créer une nouvelle institution multilatérale, les États parties à la Convention sur les armes biologiques ont décidé en 2002 de se concentrer, entre 2003 et 2005, sur les mesures que les gouvernements peuvent prendre à titre individuel pour mieux exercer leur responsabilité souveraine d'empêcher le développement ou la prolifération des armes biologiques. Ces mesures consistent notamment à sanctionner pénalement la mise au point ou l'utilisation d'armes biologiques par leurs ressortissants ou sur leur territoire, à renforcer les mesures de sécurité applicables aux agents pathogènes dangereux, et à renforcer les codes de conduite pour les scientifiques.

Cette approche se traduit également par l'appui énergique que nous apportons au développement et à l'adoption d'un plan d'action destiné à promouvoir des mesures nationales en faveur de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques.

La résolution 1540 du Conseil de sécurité, adoptée en 2004, a constitué un effort encore plus directement tourné vers la promotion de l'exercice de la responsabilité souveraine en matière de prévention de la prolifération. En enjoignant tous les États de sanctionner la prolifération des armes de destruction massive et d'adopter et mettre en œuvre des contrôles sur les exportations de technologies se rapportant à ces armes, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1540, a clos une fois pour toutes le débat sur la nécessité de tels contrôles. Il est aujourd'hui évident que des contrôles effectifs sur les exportations ne sont pas uniquement une bonne politique. Ils constituent une obligation juridique pour tous les États Membres des Nations Unies.

Dans l'esprit de la résolution 1540, une coalition de quelque 70 pays, dont les États-Unis, travaillent dans le cadre de l'Initiative de sécurité contre la prolifération pour interdire toutes les exportations en rapport avec la prolifération qui ne sont pas couvertes par les mesures de contrôle classiques sur les exportations. Inutile de préciser que l'Initiative de sécurité contre la prolifération nous apparaît comme un autre exemple d'exercice d'une responsabilité souveraine, fut-ce en coordination avec d'autres gouvernements souverains.

Les mesures de ce type sont essentielles dans le succès des efforts faits pour empêcher les terroristes de se procurer des armes de destruction massive, et elles peuvent largement contribuer à empêcher les gouvernements de mettre au point de telles armes, en violation de leurs obligations juridiques. Toutefois, s'agissant des gouvernements qui sont absolument déterminés à se procurer de telles armes, ces mesures ne sont pas toujours suffisantes. En de tels cas, pour être efficace, le multilatéralisme requiert non seulement que les mécanismes multilatéraux existants soient appliqués, mais aussi qu'ils le soient selon les modalités initialement prévues pour contrer la menace de prolifération.

Un exemple s'impose à l'esprit: celui de l'Iran. Le 24 septembre dernier, le Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique a adopté une résolution dans laquelle il a officiellement estimé que l'Iran ne respectait pas ses obligations en matière de garanties, en raison de «nombreux manquements et violations». Cette affirmation reposait sur une investigation de trois ans menée par l'AIEA sur les activités nucléaires anciennement non déclarées de l'Iran au cours des 18 dernières années.

(M. Rademaker, États-Unis d'Amérique)

À la suite de cette constatation du Conseil, et après que le Conseil eut par ailleurs constaté, dans cette même résolution, que le programme nucléaire iranien soulève des questions qui relèvent de la compétence du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui est le premier organe responsable de la paix et de la stabilité internationales, le dossier iranien a été officiellement transféré au Conseil de sécurité en février dernier. Le 29 mars, le Conseil de sécurité a adopté par consensus une déclaration présidentielle demandant à l'Iran de suspendre ses activités liées à l'enrichissement d'uranium, de coopérer pleinement aux investigations de l'AIEA actuellement en cours, et de participer de bonne foi à des négociations sur des mesures propres à restaurer la confiance internationale dans ses intentions en matière nucléaire. La réponse de l'Iran à cette déclaration a été d'annoncer, deux semaines plus tard, qu'il avait remporté un premier succès dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium et qu'il prévoyait de donner rapidement une nouvelle ampleur à ses activités d'enrichissement. Craignant que sa réponse soit mal comprise, l'Iran a également rejeté les demandes répétées en faveur de davantage de transparence et de coopération.

Les États-Unis attendent du Conseil de sécurité qu'il assume la responsabilité qui lui incombe au titre de la Charte des Nations Unies et réagisse à la menace que fait peser sur la paix et la sécurité internationales le programme nucléaire clandestin de l'Iran. Le Conseil infligerait une défaite au multilatéralisme effectif s'il se dérobaît à ses responsabilités.

Nul n'est besoin de revenir sur la longue histoire des activités clandestines de l'Iran, qui ont été peu à peu révélées au grand jour par l'AIEA, ni sur les nombreux domaines dans lesquels, aujourd'hui encore, l'Iran refuse de coopérer pleinement aux investigations que l'AIEA a entreprises autour de son programme nucléaire. Mais j'aimerais tout de même faire quelques observations à propos de la façon dont l'Iran justifie la poursuite de ses travaux de recherche dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium.

L'Iran prétend qu'il cherche à enrichir de l'uranium en raison de l'importance qu'il attache à son indépendance énergétique; il dit ne pas vouloir dépendre de sources étrangères pour l'approvisionnement de ses réacteurs nucléaires. Cet argument comporte de nombreuses failles.

Premièrement, l'Iran ne dispose aujourd'hui d'aucun réacteur nucléaire en exploitation. La Russie construit actuellement un réacteur à Busheher, mais l'Iran n'a aucune raison de s'inquiéter de la façon dont il sera approvisionné, la Russie et l'Iran ayant signé un contrat obligeant la Russie à fournir une quantité de combustible permettant au réacteur de fonctionner pendant environ 12 ans. Par ailleurs, la Russie a proposé de fournir le combustible pendant toute la durée de vie du réacteur. La Russie a vivement déconseillé à l'Iran de produire le combustible pour Busheher. La Russie a souligné que la production de combustible pour Busheher en Iran ne serait pas économiquement viable. En outre, la Russie a prévenu l'Iran que s'il tentait d'introduire son propre combustible dans le réacteur de Busheher, elle se verrait déchargée de toute obligation de garantie quant à la sécurité du fonctionnement du réacteur, ce qui signifie qu'elle ne serait plus tenue pour responsable en cas d'accident nucléaire.

Deuxièmement, s'il possède de vastes réserves pétrolières et gazières, l'Iran ne possède pas de réserves d'uranium suffisantes pour justifier ses ambitions dans le domaine nucléaire. Selon les informations communiquées par l'Iran à l'OCDE en 2003, ses réserves d'uranium connues ne permettraient un approvisionnement en combustible que pendant moins d'un an à peine si l'Iran

(M. Rademaker, États-Unis d'Amérique)

lançait le programme nucléaire qu'il affirme avoir l'intention de mener, à savoir sept réacteurs de 1 000 MW d'ici à 2020. Même si on prend en compte les réserves non prouvées et supposées d'uranium, gisements qui ne sont pour l'heure qu'une hypothèse géologique et n'ont pas encore été découverts, toujours sur la base des chiffres communiqués à l'OCDE par l'Iran, le combustible disponible ne permettrait pas à l'Iran de tenir plus de 10 ans s'il lançait le programme nucléaire dont il parle.

Troisièmement, même si l'Iran disposait de réserves suffisantes pour alimenter un tel programme nucléaire, les calculs montrent que le coût auquel l'Iran serait capable de produire son propre combustible nucléaire serait largement supérieur aux cours du combustible nucléaire sur les marchés internationaux.

Enfin, si l'Iran se souciait véritablement de son indépendance énergétique, il investirait dans de nouvelles raffineries de pétrole afin de remédier à la situation de grande vulnérabilité énergétique qui prévaut aujourd'hui, et qui est due au fait que l'Iran importe 40 % de l'essence dont il a besoin. Au lieu d'investir dans la réduction d'une dépendance énergétique importante et qui ne cesse de croître actuellement, l'Iran investit à peu près un milliard de dollars É.-U. dans le développement de capacités d'enrichissement de l'uranium, pour se prémunir contre une éventuelle future dépendance énergétique relativement limitée. Le réacteur de Busheher ne commencera pas à produire d'électricité avant 18 mois au moins, et il faudra beaucoup plus de temps encore à l'Iran pour achever la moindre nouvelle centrale nucléaire.

Tous ces éléments mettent en évidence le caractère économiquement illogique des investissements iraniens dans l'enrichissement d'uranium: un cycle du combustible nucléaire complet en Iran ne contribuera pas véritablement à l'indépendance énergétique de l'Iran.

Outre l'Iran, bien entendu, il y a aussi le cas de la République populaire démocratique de Corée. La République populaire démocratique de Corée s'est retirée du TNP, mène des activités d'enrichissement et de retraitement de matières fissiles, et a déclaré qu'elle avait fabriqué des armes nucléaires. Au cours de la quatrième série de pourparlers à six, en septembre 2005, la République populaire démocratique de Corée a déclaré qu'elle s'engageait à renoncer à toutes ses armes nucléaires et à ses programmes nucléaires existants, et à réintégrer dès que possible le TNP et les accords de garanties avec l'AIEA. Il est essentiel que la République populaire démocratique de Corée évite de prendre des mesures qui seraient contraires aux objectifs inscrits dans la déclaration commune adoptée à l'issue de la quatrième série de pourparlers à six, par exemple le transfert de matières nucléaires, l'expérimentation d'armes ou de missiles nucléaires, ou la poursuite du retraitement du plutonium. La prochaine série de pourparlers à six devrait s'attacher aux mesures requises pour parvenir à une élimination complète, vérifiable et irréversible des armes et programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée.

La Conférence du désarmement et les organes qui l'ont précédée sont, depuis 40 ans, le principal cadre multilatéral de négociation dont la communauté internationale dispose dans le domaine du désarmement pour résoudre les questions touchant à la maîtrise des armes de destruction massive et des autres armes, à la non-prolifération et à la sécurité en général. Au cours de ces quatre décennies, la Conférence du désarmement a négocié avec succès un certain nombre de traités multilatéraux, dont les plus remarquables sont le Traité sur la

(M. Rademaker, États-Unis d'Amérique)

non-prolifération, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. Aux yeux des États-Unis, la Conférence du désarmement demeure potentiellement un des principaux instruments dont dispose la communauté internationale pour promouvoir un monde plus sûr. Malheureusement, ces dernières années, ce potentiel ne s'est pas beaucoup manifesté.

Lorsque je me suis exprimé devant la Conférence pour la dernière fois, il y a trois ans, j'ai déploré le fait qu'en six ans la Conférence du désarmement s'est montrée incapable de s'entendre sur les moyens de réduire les dangers liés aux armes de destruction massive, comme sur les moyens de résoudre les autres dangers en général. Je pourrais me répéter aujourd'hui, mais je devrais remplacer «six» par «neuf» dans le nombre d'années.

Le problème fondamental d'aujourd'hui est le même que la dernière fois que je me suis exprimé ici. Au cours des 10 dernières années écoulées, la Conférence du désarmement s'est laissée bloquer par l'absence de consensus sur un programme de travail, réduisant ses séances, d'une façon générale, à des exercices de rhétorique de pure forme.

L'origine de cette impasse est double. Une certaine complaisance s'est peu à peu installée face aux situations de prises d'otages. Depuis des années, des propositions intéressantes, qui ne rencontrent aucune objection, sont otages de partisans d'idées moins intéressantes qui ne bénéficient pas d'un consensus. Les situations de prises d'otages sont si bien acceptées ici qu'aujourd'hui, la plupart des plaintes visent non les preneurs d'otages, mais ceux qui refusent de «payer la rançon» pour les otages en acceptant des propositions que leurs gouvernements n'appuient pas. Deuxièmement, beaucoup trop de membres demeurent attachés à un ordre du jour obsolète et irréaliste qui remonte à la guerre froide.

Que doit donc faire la Conférence? De toute évidence, il est temps pour les délégations d'admettre enfin que l'approche consistant à adopter un programme de travail englobant plusieurs éléments est vouée à l'échec. Depuis près de 10 ans, des États membres et des groupes bien intentionnés de la Conférence, ainsi que des représentants agissant en leur nom personnel, ont élaboré tout un ensemble d'approches globales de ce type, telles que le document CD/1624, connu sous le nom de proposition Amorim; le document CD/1693/Rev.1, connu sous le nom de proposition A5; et le document CD/1757, distribué par la présidence péruvienne vers la fin de la session de l'année dernière. Ces propositions portaient toutes sur le même ensemble de points, et aucune n'a suscité de consensus au sein de la Conférence. À l'heure actuelle, rien ne permet à notre délégation de dire que la recherche d'un programme global a davantage de chances d'aboutir cette année.

Mon gouvernement est de l'avis que la seule possibilité pour la Conférence du désarmement de progresser serait de concentrer ses efforts sur le thème pour lequel nous avons le plus de chances de pouvoir agir. Ce thème est aussi, bien entendu, un thème qui recueille l'appui de l'immense majorité des membres de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a toujours été considéré comme la première des priorités de l'action en faveur du désarmement multilatéral et de la non-prolifération. C'est aussi le seul des points de l'ordre du jour que tous les membres de la Conférence appuient ouvertement. Je veux parler d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ou FMCT.

(M. Rademaker, États-Unis d'Amérique)

Aujourd'hui, les États-Unis soumettent le texte d'un projet de FMCT, un projet de mandat de négociation d'un FMCT, et un document dans lequel ils résument leur position concernant un FMCT. Notre délégation souhaite que ces documents soient distribués en tant que documents officiels de la Conférence du désarmement. Le projet de traité dont nous saisissons la Conférence renferme les principales dispositions que devrait contenir un FMCT efficace et juridiquement contraignant. Son champ d'application est simple: il interdit, à compter de son entrée en vigueur, la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Tel devrait être, en effet, l'objectif fondamental vers lequel devrait tendre tout FMCT.

Notre texte propose une définition claire des matières fissiles et des procédés de production associés, dans la lignée des pratiques établies et de la réflexion passée en la matière. Par exemple, la production de matières fissiles à des fins non explosives, telles que la propulsion navale, serait exclue du champ de l'interdiction. Les stocks existants ne seraient pas concernés non plus. Dans notre texte, nous décrivons également les mécanismes requis aux fins d'un tel traité. L'entrée en vigueur, le règlement des différends, la mise en œuvre, la signature et l'adhésion: tous ces éléments sont abordés.

En droite ligne de nos conclusions concernant la vérifiabilité d'un FMCT, conclusions que l'Ambassadeur Sanders a présentées en juillet 2004, notre texte ne renferme aucune disposition dont l'objet serait de permettre une vérification du traité. Cela ne signifie pas que le respect du traité ne ferait l'objet d'aucune vérification, mais au contraire que l'essentiel de ce travail de vérification serait laissé aux soins des Parties elles-mêmes, qui utiliseraient leurs propres moyens et leurs propres méthodes ou, pour dire les choses autrement, exerceraient leur responsabilité souveraine en matière de contrôle de la bonne application du traité.

Ce projet de traité constitue pour la Conférence un moyen d'aller de l'avant et de préserver la paix et la sécurité internationales. Notre délégation a hâte d'expliquer notre texte, que ce soit au stade actuel ou à la table des négociations. C'est pourquoi nous proposons qu'un comité spécial, voire la Conférence elle-même réunie en séance plénière, commence sans plus tarder les discussions autour de notre texte, avec pour objectif de soumettre un texte définitif à la signature d'ici à la fin de notre session de cette année.

Je le sais bien, les traditionalistes ici présents diront qu'il n'est pas envisageable de faire des progrès sur un point de l'ordre du jour sans aussi faire avancer les autres points. Comme je l'ai dit, l'acceptation des prises d'otages est profondément enracinée dans cette instance. Il n'y a donc pas de quoi s'étonner de ce que certaines délégations utilisent des artifices de procédure tels que la prise d'otages pour faire progresser leurs idées favorites. Ce qui est étonnant, par contre, c'est d'observer à quel point le phénomène de la prise d'otages est toléré ici depuis maintenant près de 10 ans.

Les délégations le savent, mon gouvernement a sa propre idée favorite. Il y a deux ans, nous avons appelé la Conférence du désarmement à négocier un traité interdisant la vente et l'exportation de mines terrestres persistantes. Selon les informations fiables dont je dispose, nous avons encore du travail pour parvenir à un consensus concernant l'ouverture de telles négociations. Si nous n'étions pas disposés à nous retrousser les manches pour tenter de persuader les autres délégations des mérites de notre idée, nous pourrions, comme certains ici,

(M. Rademaker, États-Unis d'Amérique)

menacer de faire systématiquement obstruction aux travaux de la Conférence tant que nous n'aurions pas obtenu satisfaction. Si nous agissions ainsi, je pense que nous serions vivement critiqués et accusés d'empêcher tout progrès. Ce que j'ai du mal à comprendre et à expliquer aux promoteurs de notre idée sur les mines terrestres à Washington, c'est la raison pour laquelle ce type de comportement serait condamné ici s'il était de notre fait, alors qu'il ne l'est pas venant d'autres délégations. Et j'ai encore plus de mal à expliquer pourquoi beaucoup de délégations ici semblent rejeter la responsabilité de l'inaction de la Conférence sur ceux qui refusent d'accepter les prises d'otages des autres.

Notre délégation pense que la Conférence pourrait poursuivre l'examen de questions plus «traditionnelles» tout en s'attelant à la négociation d'un FMCT. Nous sommes également favorables à l'examen de questions dites «nouvelles», dans le but de détecter celles qui pourraient être mûres pour un examen plus approfondi. Les États-Unis demeurent disposés à examiner toutes propositions destinées à combattre les menaces sécuritaires modernes avec tout le sérieux qui convient. Toutefois, à ce stade, notre délégation ne juge pas nécessaire de négocier de nouveaux accords multilatéraux concernant le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements nucléaires dans l'espace ou les garanties négatives de sécurité. De telles négociations ne sont pas uniquement inutiles. Nous pensons en effet qu'après neuf ans d'inactivité, cette instance n'est tout simplement pas capable, au stade actuel, de traiter en profondeur plus d'une question à la fois.

Les États-Unis considèrent l'année 2006 comme une année charnière dans l'existence de la Conférence du désarmement en tant qu'instance internationale de négociation. L'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve a conduit de nombreux pays à se poser des questions quant à la persistance de sa viabilité. C'est ainsi que, depuis les années 90, la plupart des États membres de la Conférence du désarmement ont retiré les délégations spéciales qui siégeaient autrefois ici, leurs gouvernements ayant réorienté leurs priorités et leurs ressources vers des activités plus productives.

Nonobstant les décisions d'autres gouvernements, le Président Bush a réaffirmé, la semaine dernière, l'attachement des États-Unis à la Conférence du désarmement en nommant un nouvel Ambassadeur à la Conférence. Christiana Rocca, notre ancienne Secrétaire d'État adjoint pour l'Asie du Sud, est tout à fait apte à remplacer l'Ambassadeur Jackie Sanders. Elle a été nommée ici dans l'espoir que le temps était désormais venu pour progresser sur la question d'un FMCT, ainsi que sur d'autres domaines prioritaires pour les États-Unis. Je demande instamment à toutes les délégations de travailler avec nous pour faire en sorte que M<sup>me</sup> Rocca ne soit pas la dernière Ambassadrice des États-Unis à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis, M. Stephen Rademaker, de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, M. Johann Kellerman.

M. KELLERMAN (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je crois que nous venons d'entendre une déclaration très importante, peut-être même la plus importante que nous ayons entendue depuis trois, quatre, cinq ou même six ans. Je crois qu'il serait judicieux de votre part de donner aux représentants qui souhaitent réagir à cette déclaration



(M. Kellerman, Afrique du Sud)

la possibilité de prendre la parole, car la liste des orateurs est, d'une certaine façon, un prolongement du débat général dans lequel nous sommes engagés depuis mardi. Je vous encourage donc à laisser s'exprimer les réactions à la suite de cette importante intervention des États-Unis.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Merci. Nous avons écouté cette proposition, et je vous propose à mon tour de poursuivre notre débat avec les délégations qui ont demandé à prendre la parole. Faites savoir que vous souhaitez vous exprimer, et nous vous donnerons la parole le moment venu. J'appelle votre attention sur le fait que la liste compte déjà trois orateurs. Réclamons donc peut-être leur indulgence, afin que d'autres orateurs puissent s'immiscer dans notre débat, si nous décidons de nous attarder sur la déclaration que nous venons d'entendre. La délégation sud-africaine nous fait la grâce d'accepter. Merci aussi au Nigéria. M. l'Ambassadeur du Brésil? Merci. D'autres orateurs souhaitent-ils s'exprimer à propos de la déclaration que nous venons d'entendre?

Nous poursuivons avec l'Ambassadeur de l'Inde, M. Jayant Prasad.

M. PRASAD (Inde) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler ma déclaration d'hier, dans laquelle j'ai présenté l'attitude fondamentale de l'Inde s'agissant de la question de l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Au cours de nos discussions de ces trois derniers jours, la Conférence s'est penchée sur plusieurs propositions visant à faire progresser nos travaux sur la question d'un FMCT. Les États-Unis viennent à l'instant de nous soumettre leur initiative. Nous espérons que de nouvelles discussions autour de ces idées et propositions nous aideront à avancer collectivement vers une solution consensuelle.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de l'Inde de son intervention. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur John Duncan.

M. DUNCAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): J'aimerais remercier M. Rademaker, Secrétaire d'État adjoint, de son exposé fort intéressant, et j'approuve en particulier ce qu'il a dit concernant l'importance de la diplomatie et des instances multilatérales, probablement les moyens les plus efficaces et les moins coûteux tant sur le plan financier que du point de vue politique, dans la résolution des problèmes du monde.

Comme vous le savez, le Royaume-Uni attache depuis longtemps une grande importance à l'ouverture immédiate de négociations sur un FMCT. C'est avec à l'esprit cette position de principe déjà ancienne que je me félicite de l'initiative des États-Unis de soumettre un projet de traité à négociation, ainsi que le mandat de discussion en parallèle. Le Royaume-Uni pense qu'un FMCT constitue la prochaine étape logique sur la voie du désarmement. Nous devons saisir l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui pour passer à l'étape des négociations.

Au cours de sa récente visite à Genève, notre Ministre d'État, M. Howells, nous a rappelé les événements actuellement en cours dans le monde extérieur qui ont une incidence sur cette instance et auxquels il convient de faire face de toute urgence. Il s'est félicité de toutes les discussions et des propositions, et je reprends son sentiment à mon compte aujourd'hui. Il a par

(M. Duncan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

ailleurs souligné que les nombreuses positions adoptées par les pays représentés ici ne seraient pas faciles à concilier et qu'un accord ne se ferait pas du jour au lendemain. Il a dit que la démarche consistant à traiter toutes les questions en même temps avait démontré son inefficacité, comme vient également de le souligner M. Rademaker, et comme je tiens à le souligner à mon tour.

Ne cherchons pas d'excuses pour nous dérober à la responsabilité qui est la nôtre de négocier un instrument international que le monde désire et dont il a besoin. Le mandat qui nous est proposé, que nous venons de recevoir et ne pouvons donc pas commenter en détail, ne présuppose rien et n'exclut rien à l'avance. Il répond donc à notre volonté de commencer à négocier sans condition préalable. Tous les pays devraient par conséquent accepter ce mandat sans difficultés. Nous pensons que toutes les questions peuvent être examinées et réglées dans le cadre de la négociation.

Ceci étant dit, je demande instamment à mes collègues d'engager des discussions de fond, de renoncer à un couplage qui, jusqu'à aujourd'hui, nous a paralysés en nous empêchant de commencer ces négociations, et de saisir l'occasion qui nous est donnée de permettre à cette instance d'accomplir le travail auquel elle est destinée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Duncan, du Royaume-Uni, de sa déclaration, et je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran, M. Hamid Eslamizad.

M. ESLAMIZAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à cette fonction et de l'excellence dont vous faites preuve dans la conduite de nos discussions sur un FMCT.

J'avais initialement prévu de ne demander la parole que plus tard dans la matinée, mais puisque vous nous avez invités à réagir à la déclaration du représentant des États-Unis, j'ai demandé à prendre la parole dès maintenant.

À l'écoute de la déclaration que M. Rademaker a faite aujourd'hui, je me suis remémoré son dernier séjour ici, fin janvier et début février 2003, période au cours de laquelle il a, dans une autre déclaration présentant la conception américaine du multilatéralisme, parlé des armes de destruction massive iraqiennes et des liens entre ce pays et les événements du 11 septembre. Quelques semaines plus tard, Le Secrétaire d'État, M. Powell, a tenu des propos similaires devant le Conseil de sécurité, et quelques mois plus tard, les forces américaines ont envahi l'Iraq.

Bien plus tard, les institutions officielles américaines ont elles-mêmes admis n'avoir découvert sur place ni armes de destruction massive, ni camps d'entraînement d'Al-Qaïda.

La façon américaine d'aborder les questions dont la communauté internationale est saisie a conduit un pays à se retirer du TNP et engendré la situation que nous connaissons en Iraq aujourd'hui.

(M. Eslamizad, République islamique d'Iran)

Aujourd'hui, dans une déclaration consacrée au FMCT, M. Rademaker vient de nous parler du dossier iranien à Vienne. Je n'ai pas vu de rapport entre ce dossier et le FMCT, mais j'espère qu'il ne présage pas d'une répétition de l'expérience de la façon américaine de traiter les questions à l'ordre du jour de la communauté internationale.

J'aimerais mettre en garde les autres délégations contre la tentation de prendre des paroles pour argent comptant.

S'agissant de l'Iran, je tiens à rappeler que le fait que l'Agence a confirmé dans son rapport qu'il n'y a pas eu de détournement de matières fissiles à des fins interdites témoigne par lui-même du caractère pacifique de nos intentions, et si d'autres sont animés d'intentions aussi pacifiques que les nôtres, les questions en suspens pourront aussi être résolues dans le cadre de l'Agence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Eslamizad, de la République d'Iran, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Johannes Landman.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Je suis incapable de formuler une déclaration aussi soignée que celle de mon cher ami du Royaume-Uni, mais je suis autorisé par mon gouvernement à dire combien nous apprécions le fait qu'après un silence prolongé, les États-Unis ont bel et bien réaffirmé leur attachement à cette instance, et ce, en quelque sorte, à deux titres: d'une part par l'annonce de la nomination d'un nouvel ambassadeur à la Conférence, ce qui constitue une information d'importance, et, d'autre part, en soumettant à notre examen (et c'est là une excellente chose) un exemple de traité et un exemple de mandat, qui seront deux instruments fort utiles pour nous recentrer sur un thème que tant d'entre nous considèrent comme crucial.

Après avoir survolé le texte qui vient de nous être distribué et écouté attentivement ce que nous a dit le représentant des États-Unis, je conviens que cette proposition nous permettrait, dans un cadre de négociation approprié, de formuler et soumettre d'autres propositions et de partager des préoccupations qui, nous le savons, existent. Il va de soi que tous ne sont pas d'avance convaincus que la vérification doit être totalement exclue, et nous pourrions et devrions en parler. Tout cela est donc extrêmement positif, et j'espère vraiment que nous serons en mesure – particulièrement au cours de cette période consacrée au FMCT – de nous pencher sérieusement sur ces documents, et que nous pourrions nous mettre d'accord sur un mandat capable de remettre la Conférence en mouvement.

Une dernière remarque: même si je ne souhaite en aucune façon m'engager dans une polémique, j'ai entendu – et comment pouvait-il en être autrement – le point de vue très tranché qui s'est exprimé concernant les couplages, qualifiés dans la déclaration de prises d'otages. Nous pourrions être d'accord sur ce point, mais uniquement d'un point de vue théorique, car dans la pratique, le fait de tenir à tout prix à ne rien vouloir examiner d'autre que la question du FMCT revient exactement au même que l'approche consistant à vouloir à tout prix traiter plusieurs sujets en même temps. Cela étant, j'ai aussi relevé un argument concret, à savoir qu'après 9 ou 10 ans d'inactivité, on peut comprendre que des doutes s'expriment quant à

(M. Landman, Pays-Bas)

la capacité de la Conférence de traiter plusieurs questions complexes en même temps, ce qui, du moins, n'exclut pas la possibilité de les traiter l'une après l'autre.

Mais j'aimerais conclure en soulignant à nouveau l'importance de cette initiative américaine et les éléments fort utiles qu'elle renferme et qui pourront nous faire avancer et nous aider à faire revivre cette instance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration, et je donne la parole au représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Dong-hee Chang.

M. CHANG (République de Corée) (traduit de l'anglais): Ma délégation salue l'exposé de M. Rademaker concernant la vision américaine des grands enjeux mondiaux dans le domaine de la sécurité et du désarmement. Ma délégation salue également l'initiative prise par les États-Unis de soumettre le projet de traité sur un FMCT. Nous interprétons cette initiative comme le signe d'une intention positive de la part des États-Unis, qui souhaitent faire avancer les discussions sur la question du FMCT.

Cependant, d'un point de vue méthodologique, nous nous demandons s'il est vraiment pertinent de soumettre à l'avance un projet de traité alors que nous n'avons pas encore tranché un certain nombre d'autres questions importantes, particulièrement au moment où nous sommes engagés dans des discussions ciblées ou symétriques sous la direction commune des six Présidents. Cette année, les six Présidents ont décidé d'ouvrir la discussion sur les questions importantes. Lorsque les points de vue sur les questions importantes se seront rapprochés, je pense qu'il ne restera plus grand-chose à faire pour exprimer ce rapprochement sous la forme d'un traité. J'aimerais accepter l'initiative américaine comme un geste de bonne volonté pour faire avancer les discussions, et j'espère que cette initiative nous donnera un nouvel élan non seulement pour faire avancer nos discussions, mais aussi pour aller plus loin dans l'examen des questions ciblées.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Australie, M<sup>me</sup> Caroline Millar.

M<sup>me</sup> MILLAR (Australie) (traduit de l'anglais): Je prends la parole pour réagir à la déclaration faite par les États-Unis il y a quelques instants. Comme vous le savez, l'Australie prône depuis longtemps la réalisation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et, pour cette raison, nous nous félicitons tout particulièrement de la décision des États-Unis de nous soumettre un projet de FMCT aujourd'hui.

Il est vrai que ce texte diffère de ce que nous aurions nous-mêmes pu proposer. Comme la plupart des délégations ici présentes, l'Australie pense que pour être efficace, un FMCT devra contenir des mesures appropriées permettant de vérifier que les États respectent bien leurs obligations. Mais l'Australie estime comme les États-Unis que la priorité de la Conférence du désarmement doit être de négocier un traité qui consacrerait l'engagement des États parties de mettre fin à la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires.

(M<sup>me</sup> Millar, Australie)

Par ailleurs, comme nous l'avons proposé mardi dernier, les mesures de vérification pourraient être laissées de côté en prévision de négociations essentiellement techniques. L'efficacité de cette approche a été clairement démontrée par le Traité sur la non-prolifération nucléaire, qui renferme les principaux engagements des États parties, et dont le système de vérification fait l'objet d'accords secondaires avec l'AIEA.

Nous nous félicitons de l'esprit constructif dont les États-Unis ont fait preuve en nous soumettant leur texte. Même s'il ne renferme pas de disposition relative à la vérification ni certaines autres dispositions chères au cœur de plusieurs délégations ici présentes, chaque délégation est bien entendu libre de soulever toutes les questions qui l'intéressent en cours de négociation. Pour cette raison, nous réaffirmons notre appui à l'ouverture immédiate et sans conditions préalables de négociations sur un FMCT.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de l'Australie de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Italie, M. Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Ma délégation a écouté avec intérêt la déclaration des États-Unis d'Amérique. Nous apprécions l'initiative courageuse et, si mes souvenirs sont bons, sans précédent, prise par les États-Unis de nous soumettre un projet de traité portant sur une question de désarmement et de non-prolifération nucléaires, celle du FMCT, qui est la priorité de mon pays. Nous examinerons attentivement le texte du projet de traité et le projet de mandat, en espérant qu'ils contribueront à ramener la Conférence du désarmement sur la voie de la négociation. Nous pensons que l'initiative américaine est une contribution précieuse à nos actuelles discussions sur un FMCT.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de l'Italie de sa déclaration, et je donne la parole au représentant du Japon, l'Ambassadeur Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): J'aimerais simplement remercier M. Rademaker de nous avoir expliqué la position américaine sur des questions importantes, en particulier sur le multilatéralisme, la place de la Conférence du désarmement et un FMCT, qui occupe une place prépondérante à nos yeux. À l'écoute de sa déclaration, j'ai compris que ses explications renfermaient des éléments positifs.

S'agissant du contenu du texte, il est certain que nous allons l'étudier très attentivement. Je ne ferai aucun commentaire rapide cette fois-ci, mais j'espère que la proposition stimulera les pays membres de la Conférence du désarmement. J'espère que la négociation d'un FMCT commencera dès que possible.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne, l'Ambassadeur Gerardo Bugallo Ottone.

M. BUGALLO OTTONE (Espagne) (traduit de l'espagnol): J'aimerais réaffirmer ce que j'ai dit ici même mardi dernier, c'est-à-dire il y a quelques jours à peine, et je pense que cela convient tout particulièrement au vu de la proposition présentée par les États-Unis. Je tiens tout

(M. Bugallo Ottone, Espagne)

spécialement à souligner la nécessité de renoncer, qui plus est de toute urgence, au concept de couplage qui, je crois, est une garantie absolue d'inefficacité pour la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Espagne, l'Ambassadeur Bugallo Ottone, de sa déclaration, et je donne la parole au représentant de la France, l'Ambassadeur François Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, le Président de la République française a rappelé dans son discours du 19 janvier 2006 à l'île Longue l'attachement de mon pays au lancement de la négociation d'un traité «cut-off» à la Conférence du désarmement. J'ai eu l'occasion de présenter l'approche de la France sur cette question ici même avant-hier.

C'est une bonne chose que la délégation américaine ait choisi de venir ici pour nous présenter en détail et de manière précise leur position nationale sur le FMCT en l'illustrant et cela constitue une nouvelle étape dans la revitalisation de la Conférence que vous avez engagée avec les cinq autres Présidents cette année. Donc, je tiens à vous féliciter encore une fois. Nous espérons que cette initiative se révélera une contribution utile au débat en cours sur le FMCT à la Conférence du désarmement et ma délégation serait intéressée, elle aussi, à approfondir nos discussions sur nos positions nationales respectives.

Si je peux me permettre, j'ai été chargé d'affaires ici avec Jean-Michel Despax lorsqu'en 1998 les efforts combinés de l'Australie et de la France avaient permis la création d'un comité ad hoc sur le FMCT. Dans l'esprit que vient de rappeler la délégation australienne, nous sommes prêts aujourd'hui comme hier à entamer les négociations sur le FMCT sans plus de délai. Nous espérons que nous approchons de ce moment.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France pour ses paroles et aussi pour ses félicitations adressées au Président de la Conférence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Masood Khan.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Nous saluons la déclaration faite par le Secrétaire d'État adjoint, M. Rademaker, concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ainsi que l'initiative importante lancée par les États-Unis. Nous félicitons les États-Unis de leur engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme.

La proposition américaine renferme plusieurs éléments importants, mais elle en écarte certains autres, qui sont d'une grande importance tant pour ma délégation que pour plusieurs autres pays. Elle représente néanmoins une initiative intéressante, qui répond au moins à une de nos préoccupations, à savoir que la Conférence du désarmement était en proie à un immobilisme total.

Au fur et à mesure, nous consulterons la délégation américaine, tant à Genève qu'à Washington et Islamabad. Je crois que ni l'approche américaine, ni le texte proposé par les États-Unis ne reposent sur le principe du «tout ou rien». Nous comprenons que les États-Unis souhaitent inviter les autres délégations à négocier de bonne foi avec eux dans le but de parvenir à un consensus.

(M. Khan, Pakistan)

La position pakistanaise concernant les couplages, les stocks existants et la vérification est bien connue, puisqu'elle a été exposée par notre délégation dans notre intervention du 16 mai dernier ici même, à la Conférence du désarmement. Nous n'allons pas y revenir pour ne pas placer cette séance sous le signe de la polémique.

Nous saluons l'initiative américaine. Nous transmettrons le texte à Islamabad, mais aussi l'importante déclaration de M. Rademaker et le texte du FMCT que la délégation américaine nous a distribués.

La proposition américaine sera examinée avec tout le sérieux qu'elle mérite à Islamabad. Si elle peut aider la Conférence à sortir de l'impasse, nous participerons activement à ce processus. Nous aimerions demander tout spécialement aux États-Unis de se pencher sur les questions qui recueillent un large consensus, dans l'optique d'un traité effectivement et internationalement vérifiable. Nous pensons que toutes les questions pourront être abordées une fois ouvertes les négociations sur un FMCT. Il faut reconnaître que nous avons besoin de davantage de temps pour absorber et digérer l'importante déclaration que M. Rademaker a faite aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et je donne la parole au représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Bernhard Brasack.

M. BRASACK (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous remercie de nous permettre de réagir immédiatement au travers de ce débat ciblé. L'Allemagne tient également à saluer l'initiative américaine. Ayant reçu le texte il y a à peine quelques minutes, je ne suis pas en mesure d'entrer dans le détail de son contenu, mais l'Allemagne estime qu'un FMCT mettrait un terme à la production des matières fissiles les plus dangereuses, à savoir celles qui sont destinées aux explosions nucléaires. La cessation de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires constitue la prochaine étape logique, comme l'a indiqué une autre délégation, et ce processus graduel comprend aussi le TICE en ce qui concerne l'Allemagne. Il doit être perçu dans ce contexte.

Mais d'un autre côté, on a aussi dit – et je l'ai moi-même déjà dit – qu'on entendait souvent – un avis que nous partageons dans le contexte de l'après-11 septembre – que le terrorisme nucléaire est une menace que le monde doit combattre. Certains disent même qu'il sera la menace du XX<sup>e</sup> siècle, si bien qu'un des aspects de ce que nous faisons concerne la façon dont le texte proposé pourrait être amené à nous aider à combattre cette menace. Selon l'Allemagne, il est essentiel de sécuriser les stocks de matières fissiles existants dans le monde et de mettre en place des équilibres entre les matières et un meilleur système de comptabilisation. C'est là un point sur lequel l'Allemagne restera vigilante lors des futures négociations qui devraient pouvoir commencer. À ce sujet, chacun sait que l'Allemagne et les autres pays de l'UE sont favorables à l'ouverture immédiate de négociations sur un FMCT sans conditions préalables, que ce soit sur le contenu des négociations ou concernant les résultats attendus ou désirés.

(M. Brasack, Allemagne)

Nous notons également avec satisfaction certains éléments de flexibilité manifestés s'agissant du mandat lui-même, mais aussi de la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de l'Allemagne de sa déclaration, et je donne la parole au représentant du Venezuela, M. Ibarra Martínez.

M. MARTÍNEZ (Venezuela) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, j'aimerais vous féliciter de la façon dont vous dirigez nos débats et vous réaffirmer l'appui de ma délégation.

Nous tenons à nous féliciter de l'initiative américaine et à assurer les États-Unis et toutes les autres délégations présentes du fait que cette proposition, projet de mandat et projet de traité compris, sera transmise à Caracas et examinée comme il se doit.

Ma délégation tient à souligner deux principes qui guident la politique étrangère du Gouvernement vénézuélien pour les questions que nous examinons aujourd'hui, à la lumière de ce que nous venons d'entendre. Premièrement, nous soulignons le droit de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins civiles. Deuxièmement, un programme de travail adopté par la Conférence devra répondre aux préoccupations de tous les États membres.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Martínez, du Venezuela, de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, M. Camilo Sanhueza.

M. SANHUEZA (Chili) (traduit de l'espagnol): Je prends la parole pour dire que la délégation chilienne apprécie l'initiative communiquée par le Secrétaire d'État adjoint américain chargé des questions de désarmement et de sécurité internationales. Nous avons exprimé la position de notre pays, qui est traditionnellement souple, concernant la nécessité pour cette instance d'engager des négociations de fond dès que possible. Dans ce contexte, la proposition qui vient de nous être présentée par les États-Unis répond aux objectifs de ce débat structuré. Les propositions de ce type sont le type d'événements que nous espérons pouvoir susciter ici.

Nous avons été agréablement surpris par la réaffirmation, par le représentant des États-Unis, de trois notions qui nous paraissent essentielles: l'attachement au multilatéralisme, l'attachement à cette instance – la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale responsable de négocier des instruments de ce type – et la volonté de commencer dès que possible des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le Chili étudiera attentivement le projet de traité qui nous a été soumis, ainsi que le projet de mandat.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, M. Werner Baowens.

M. BAOWENS (Belgique) (traduit de l'anglais): La position générale de la Belgique sur le FMCT a été exposée hier. Aujourd'hui, le Secrétaire d'État adjoint, M. Rademaker, nous a



(M. Baowens, Belgique)

présenté un certain nombre d'idées concrètes concernant un FMCT. Nous prenons acte de deux éléments concrets: un projet de mandat et un projet de traité.

S'agissant du projet de mandat, permettez-moi de dire que la Belgique approuve ce texte et qu'elle est prête à commencer à travailler immédiatement et sans délai sur la base de ce texte, afin d'officialiser ce mandat. Tout en appuyant ce mandat de négociation d'un FMCT, la Belgique souligne que cela ne diminue en aucune façon l'importance que nous attachons à d'autres questions. Deuxièmement, s'agissant du projet de traité, nous examinerons le texte que nous venons de recevoir avec la plus grande attention.

Chacun sait que nous accordons une importance cruciale à l'intégration d'éléments ayant trait à une vérification multilatérale effective du traité. Toutefois, comme d'autres l'ont dit avant moi, ces aspects pourront être examinés à un stade ultérieur dans un cadre ad hoc.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Belgique. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Chine, M. Cheng Jingye.

M. CHENG (Chine) (traduit du chinois): Je tiens également à me féliciter de la déclaration faite par M. Rademaker, Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, qui nous a présenté le projet de traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

S'agissant du traité sur l'interdiction de la production, j'ai déjà clairement exprimé la position de ma délégation dans ma déclaration d'hier, et je n'ai pas l'intention de me répéter. Je voulais simplement rappeler une chose: la Chine appuie les buts et objectifs d'un traité sur l'arrêt de la production. Elle souhaite que la Conférence adopte un programme de travail équilibré et complet, afin de pouvoir commencer dès que possible un travail de fond sur des questions telles que l'interdiction de la production, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le désarmement nucléaire et la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires. Nous espérons que toutes les parties concernées feront des efforts constructifs et concertés dans ce sens.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Chine de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Valery Loshchinin.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (traduit du russe): Nous avons écouté avec un vif intérêt la déclaration de M. Rademaker, et nous comprenons qu'elle sera distribuée aux membres de la Conférence, puisqu'elle mérite un examen attentif. L'initiative des États-Unis mérite elle-même toute notre attention. La question de l'interdiction de la production de matières fissiles constitue, bien entendu, une priorité, et il convient de ne pas oublier le fait que durant les discussions que nous avons eues lors des récentes séances de la Conférence du désarmement, un certain nombre d'idées intéressantes ont été proposées. La Russie a également fait connaître sa position et, selon nous, le projet de traité présenté par les États-Unis n'a rien d'un texte définitif. Il appelle de nouvelles idées et des commentaires. Nous entendons examiner ce document avec attention, mais quoi qu'il en soit, j'aimerais dire à la délégation américaine que nous apprécions son initiative. Dans le même temps, nous estimons que le fait de proposer un projet de traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles ne peut et ne doit pas constituer un obstacle à

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

l'examen d'autres questions urgentes à l'ordre du jour, telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Petko Draganov.

M. DRAGANOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à vos fonctions actuelles. Je suis très heureux de vous voir présider la Conférence du désarmement, et je tiens à vous assurer de l'appui de ma délégation dans vos activités, qui semblent déjà commencer à porter ses fruits.

J'aimerais également saisir cette occasion pour me féliciter de la déclaration du Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, M. Rademaker, et dire que ma délégation appuie l'initiative présentée par la délégation américaine, à savoir le projet de mandat. Et même si le projet de traité peut, à première vue, sembler ne pas renfermer tous les éléments que ma délégation aurait souhaité y voir, nous sommes prêts à commencer immédiatement les négociations sur cette base, ce qui correspond aux priorités de mon pays dans le domaine du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, M. Hamza Khelif.

M. KHELIF (Algérie) (traduit de l'arabe): Permettez-moi tout d'abord de remercier le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de l'intérêt dont il a fait preuve en faveur du cadre multilatéral de désarmement. Je remercie également M. Rademaker d'avoir fait le voyage de Genève pour exprimer cet intérêt. La délégation algérienne a pris acte de l'initiative américaine concernant l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, et nous espérons que cette initiative sera communiquée aux parties concernées, de sorte qu'elles puissent l'examiner attentivement et faire connaître leurs positions définitives. Comme d'autres, le Représentant permanent de l'Inde a exprimé un certain nombre de points de vue sur le sujet hier et avant-hier, et nous sommes convaincus que les discussions de la Conférence concernant le FMCT, sur la base des propositions du représentant des États-Unis et des propositions et idées d'autres pays, devraient nous aider à trouver l'équilibre nécessaire entre les points de vue de tous les pays à ce sujet, de sorte que nous puissions établir une position commune qui reflète tous les éléments que les États membres jugent importants.

Mais dans le même temps, ces discussions devront tourner autour de ce thème en relation avec les trois autres thèmes dont la Conférence est saisie, et le mandat très clair qui a toujours été celui de la Conférence depuis sa création ne doit pas devenir l'otage des positions de tel ou tel pays.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Canada, M. Paul Meyer.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais m'associer à ceux de mes collègues qui se sont félicités de la déclaration faite par le Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, M. Rademaker, ainsi que de l'attachement renouvelé manifesté dans cette déclaration vis-à-vis de cette instance, tant par la nomination d'une nouvelle ambassadrice à la Conférence du désarmement par le Président américain, que par la présentation du projet de mandat et du projet de FMCT. Ce sont là deux documents que nous transmettrons immédiatement à Ottawa pour examen. S'agissant de la position canadienne sur un FMCT, je l'ai déjà exposée dans ma déclaration du 16 mai dernier et je n'ai nullement l'intention de me répéter aujourd'hui.

Nous devons, je crois, reconnaître que si des négociations officielles doivent s'engager sur un FMCT, elles doivent s'inscrire dans le cadre d'un programme de travail concerté, programme qui pose problème à la Conférence depuis maintenant des années. Le Secrétaire d'État Rademaker s'est montré relativement pessimiste quant à l'efficacité du fonctionnement d'une approche globale à la Conférence. Mais j'aimerais préciser un point dans sa déclaration. Malheureusement, nous n'avons pas eu la chance de voir ce texte nous être distribué, mais je crois avoir bien noté qu'il avait indiqué que les États-Unis ne jugeaient pas nécessaire d'engager des négociations sur de nouveaux accords sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le désarmement nucléaire ou les garanties négatives de sécurité. Bien entendu, cet avis est légitime, mais permettez-moi de vous rappeler que pour les grandes propositions, je veux parler des propositions de compromis formulées devant cette instance, telles que la proposition A5 et d'autres propositions qui ont été mentionnées s'agissant de l'espace ou du désarmement nucléaire, seules des discussions sont aujourd'hui proposées, et d'ordinaire, les Américains ne se dérobent pas devant une bonne discussion, un débat franc sur des questions concrètes, et je pense que si les États-Unis voulaient montrer un signe d'ouverture et d'écoute vis-à-vis des points de vue des autres pays sur ces questions, sachant fort bien qu'il ne serait pas possible de passer au stade des négociations sans leur consentement explicite, ils contribueraient de façon décisive à remettre cette instance sur les bons rails, une situation à laquelle je sais que nous aspirons tous.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Canada de sa déclaration. Je ne vois aucune délégation souhaitant prendre la parole à ce stade et sur cette question particulière. Permettez-moi de remercier une nouvelle fois les délégations de l'Afrique du Sud, du Nigéria et du Brésil d'avoir accepté de laisser d'autres délégations prendre la parole à leur place. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, M. Johann Kellerman.

M. KELLERMAN (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais souligner que j'ai l'intention de limiter mon intervention d'aujourd'hui à la question des stocks dans le contexte d'un traité sur les matières fissiles.

Pratiquement depuis le début des discussions consacrées à un traité interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, la question de savoir si les stocks existants de matières fissiles doivent ou non être pris en compte dans le champ d'application du traité donne lieu à des divergences de vues. Certains affirment qu'un traité sur les matières fissiles doit se limiter à empêcher la production future de nouvelles matières fissiles, alors que d'autres sont de l'avis que les stocks doivent aussi être pris en compte. Dans ce contexte, il convient de préciser que ces différences d'approche

(M. Kellerman, Afrique du Sud)

concernent également les aspects du traité relatifs au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

L'expérience historique de l'Afrique du Sud, qui a été marquée par le démantèlement de son programme de dissuasion nucléaire limitée, puis par une enquête de l'AIEA sur l'exhaustivité de cette mesure, a permis à mon pays de tirer certains enseignements à propos de ce qu'on pourrait attendre d'un traité interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires.

Pour être crédible, ce traité devra s'appliquer aussi aux stocks existants, faute de quoi la persistance même de ces stocks laissera entendre qu'il existe un espace auquel aucune vérification ne peut s'appliquer, alors même que les matières fissiles stockées peuvent très bien être utilisées pour fabriquer des armes nucléaires. Dans ce contexte, il est évident que la cessation complète de la production de matières fissiles laisserait tout de même suffisamment de matières disponibles pour accroître, et non réduire, le nombre d'armes nucléaires. L'Afrique du Sud considère par ailleurs que la prise en compte des stocks conférerait au FMCT une réelle dimension de désarmement nucléaire.

Notre groupe de travail consacré à la question du FMCT aborde le problème des stocks sans pour autant ignorer les réalités créées par la production de matières fissiles sur une période donnée, particulièrement sur une période prolongée. Dans ce contexte, il traite également du problème des matières nucléaires de qualité militaire qui ont été transférées du domaine militaire au domaine civil, c'est-à-dire déclarées comme excédentaires. Ces matières devront figurer dans les inventaires de départ des États et être intégrées au mécanisme de vérification accompagnant le traité. Les matières susceptibles d'être déclarées excédentaires après l'entrée en vigueur du traité devront être ajoutées à l'inventaire initial, et ce de façon irréversible.

Les divergences de vues actuelles et l'absence évidente d'accord sur la prise en compte des stocks par un FMCT ne doivent pas donner lieu à un blocage des négociations en attendant que la question soit enfin tranchée à la satisfaction de tous. La question peut et doit certainement être examinée pendant les négociations, et le résultat de l'examen de la question des stocks devra être déterminé par le résultat des négociations, au même titre que tous les autres aspects du traité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, M. A.M. Kadafa.

M. KADAFI (Nigéria) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation nigériane prend la parole sous votre présidence, je vous félicite très chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer de notre coopération et de notre appui dans l'exercice de vos fonctions. Permettez-moi aussi de saisir cette occasion de rendre hommage à vos prédécesseurs, les Ambassadeurs de la Pologne et de la République de Corée, pour la façon dont ils ont dirigé nos travaux durant leur mandat respectif. Tous ensemble, les six Présidents ont redonné souffle à la Conférence du désarmement.

La question des matières fissiles est aussi controversée que celle du désarmement nucléaire. Depuis mon arrivée à Genève, je n'ai pas entendu une seule objection à l'ouverture de

(M. Kadafa, Nigéria)

négociations sur la question des matières fissiles. Les divergences portent sur la question de savoir si nous devons aborder la question suivant une approche maximaliste, globale et équilibrée ou, au contraire, dans le cadre d'une approche sélective des différentes questions de désarmement. La négociation d'un traité sur les matières fissiles est essentielle à la fois pour ceux qui souhaitent mettre l'accent sur le désarmement nucléaire et pour ceux qui privilégient les mesures de non-prolifération des armes de destruction massive. La délégation nigériane est d'avis que la question des matières fissiles doit être abordée dans un contexte global afin de hâter la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération et de renforcer la sécurité internationale. À cet égard, ma délégation pense que les questions afférentes aux définitions, à la production et à son contexte, aux stocks, à la sécurité du stockage et la production présente et future doivent être prises en compte dans le cadre de nos travaux sur les matières fissiles. De plus, toute future convention se rapportant aux matières fissiles devra être universellement applicable et effectivement vérifiable par des mécanismes appropriés. Nous comprenons qu'aucun mécanisme de vérification ne pourra être fiable à 100 %, mais un mécanisme efficace est tout de même réalisable.

Certains affirment que le fait de s'intéresser au parcours historique de la production et aux stocks présenterait des difficultés et constituerait une ingérence, et que ces aspects doivent par conséquent être exclus de nos travaux. D'autres préconisent par ailleurs d'exclure les mécanismes de vérification et de suivi. Dans le cas d'autres instruments de désarmement, les stocks, la vérification et les mécanismes de suivi ont été intégrés du fait de leur importance dans la réalisation des objectifs inscrits dans de tels instruments. Pourquoi faudrait-il exclure de tels éléments de nos travaux sur les matières fissiles? Plusieurs experts, y compris ceux qui nous ont présenté des exposés lors du débat thématique que nous avons commencé cette semaine, ont affirmé qu'il était scientifiquement possible de prendre en compte ces éléments dans le cadre d'un traité sur les matières fissiles. C'est là un aspect très important de la transparence et des mesures de confiance, qui sont tellement indispensables au succès de nos efforts. Le Nigéria pense que toute tentative visant à exclure les stocks, par exemple, risquerait de susciter la méfiance et la suspicion. Certains verraient dans cette exclusion une excuse ou un motif autorisant les détenteurs de stocks à poursuivre la recherche-développement qualitative d'une nouvelle génération d'armes nucléaires, ainsi que la modernisation des armes existantes. La vérification est essentielle pour garantir le respect du traité. Le Nigéria estime qu'un traité sur la production de matières fissiles à des fins militaires qui ne comporterait aucune disposition quant à la vérification et au suivi ne nous aiderait pas à progresser vers notre objectif, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires et de leur prolifération, y compris le détournement illégal au profit d'acteurs non étatiques. En l'absence de telles dispositions, comment pourrions-nous réagir face à des craintes et/ou à des soupçons de violations? Tirons les enseignements des autres conventions dont les dispositions en matière de vérification et de suivi ne sont pas efficaces. Pratiquement dès l'entrée en vigueur de ces instruments, les négociations concernant les protocoles ont commencé à porter sur les lacunes. Dans ce contexte, le Nigéria pense qu'il est essentiel de donner à nos travaux sur les matières fissiles une portée globale couvrant les définitions, les stocks, la sécurité du stockage, la production présente et future et un mécanisme de vérification et de surveillance efficace et universellement applicable. Il est impatient de voir la Conférence du désarmement commencer à travailler sur la question des matières fissiles, suivant la proposition A5 ou toute autre proposition susceptible de recueillir un consensus à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Brésil, M. Carlos da Rocha Paranhos.

M. da ROCHA PARANHOS (Brésil) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous dire que vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation brésilienne. J'aimerais également dire que nous nous réjouissons d'accueillir l'Ambassadeur Tim Caughley dans ses nouvelles fonctions de Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement.

Ma délégation attache une importance considérable au processus initié par les six Présidents au début de la session de cette année dans le but d'organiser des débats structurés et ciblés sur toutes les questions à l'ordre du jour de la Conférence, avec pour objectif l'adoption d'un programme de travail et le commencement de négociations de fond. Dans ce contexte, j'aimerais rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Park In-kook, pour les efforts qu'il a déployés dans le but d'organiser des discussions fort utiles sur la question du désarmement nucléaire, question prioritaire aux yeux de ma délégation, et pour le document réunissant l'ensemble des points soulevés qu'il a distribué aux membres.

Il y a quelques jours, notre Représentant spécial pour les questions de désarmement et de non-prolifération a déclaré ici même: «Comme nous avons pu le constater lors du débat structuré consacré aux points 1 et 2 de notre ordre du jour, de nombreuses questions peuvent constituer le cadre de fond de discussions au sein d'un comité spécial chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire.»

Dans le contexte du processus initié par les six Présidents, nous nous félicitons chaleureusement de l'initiative que vous avez prise de tenir des séances officieuses et officielles, en parallèle à des discussions interactives avec des experts, sur le thème des matières fissiles. Ce savant dosage de considérations politiques et de savoir-faire technique peut certainement nous aider à approfondir l'examen de tous les aspects de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La nécessité d'adopter un instrument international interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires est d'autant plus évidente dans un contexte international où croît le risque de voir de telles matières tomber aux mains d'acteurs non étatiques.

Ma délégation, je tiens à l'affirmer clairement, est favorable à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Dans ce contexte, la portée d'un tel traité doit être clairement définie de façon à préserver à coup sûr le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La négociation d'un traité sur les matières fissiles doit être menée sur la base des paramètres définis en 1995 dans le mandat Shannon. En d'autres termes, nous pensons qu'un tel traité devra être non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable. Néanmoins, comme nous l'avons indiqué précédemment lors de la première partie de notre session de cette année, l'existence de points de vue différents sur la question bien spécifique de la vérification ne doit pas faire obstacle à l'ouverture des négociations.

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

Les documents de travail intéressants et fort utiles qui nous ont récemment été soumis contribueront très certainement à approfondir les discussions sur les questions complexes qui devront être traitées en cours de négociations, telles que les définitions, la portée, les stocks, etc.

Pour notre part, nous sommes de l'avis qu'un traité sur les matières fissiles devra englober la question des stocks existants. Une telle approche ouvrirait la voie à la négociation d'un instrument multilatéral qui serait le corollaire naturel et indispensable du Traité d'interdiction complète des essais, et elle répondrait donc à la fois aux préoccupations en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Espérons que l'intérêt et l'intensité de notre débat pourront se maintenir dans les semaines à venir. La dynamique née des débats structurés voulus par les six Présidents devrait favoriser l'accord politique tant attendu sur un programme de travail qui nous permettrait de passer du stade des discussions à celui des négociations.

Nous devons être capables de montrer que la Conférence du désarmement demeure une instance politiquement utile dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Enfin, je voudrais remercier le Secrétaire d'État M. Rademaker de son exposé. Comme l'ont indiqué d'autres orateurs ici, nous pensons que cette déclaration est une déclaration importante. Nous examinerons le projet de traité avec attention. Bien entendu, nous le transmettrons à Brasilia, mais nous pensons qu'il est important de souligner, comme d'autres l'ont déjà fait, l'attachement à la Conférence, l'attachement au multilatéralisme et la volonté de négocier – je crois qu'il a également insisté sur ce point dans son discours – tout en poursuivant le débat sur les autres points de l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration et des paroles et encouragements aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Tant que nous sommes encore réunis en séance plénière officielle, j'aimerais faire quelques remarques pour mémoire concernant notre façon d'appréhender la question des stocks.

Une remarque générale et deux remarques concrètes. La remarque générale a trait à deux notions. La première est celle des stocks existants et de ce que recouvre cette notion, la deuxième est celle de leur prise en compte dans le champ d'application du traité. Nous pensons que ces deux zones d'ombre méritent d'être éclaircies. Ceci dit, j'en viens maintenant aux remarques concrètes.

Premièrement, le transfert des stocks d'armes nucléaires vers un pays tiers doit être interdit. Même si nous devons attendre que les points de vue se rapprochent sur l'interdiction du stockage (autrement dit sur l'imposition de futures réductions et les obligations en matière d'élimination), il serait judicieux d'examiner la possibilité d'insérer des mesures de transparence, telles que les déclarations volontaires, sur la base de la comptabilisation et des contrôles par les États, mais aussi de mettre en œuvre des obligations en matière de protection physique.

(M. Mine, Japon)

Deuxièmement, le détournement, en vue de la fabrication d'armes nucléaires, des stocks de matières utilisés dans la fabrication d'armements classiques doit être interdit. Il convient de préciser que la vérification du non-détournement est difficile à mettre en œuvre en raison des impératifs du secret militaire. Mais il serait néanmoins envisageable d'examiner la possibilité d'introduire l'obligation de ne pas transférer de stocks vers un pays tiers, ou de contrôler strictement ce type de transferts; de faire des déclarations volontaires basées sur la comptabilisation et le contrôle mis en place par les États; et d'assurer la protection physique dans le but de renforcer la sécurité nucléaire.

Comme indiqué précédemment, la réaffectation de stocks déclarés comme excédentaires à la fabrication d'armes nucléaires (utilisation pour des armes nucléaires et utilisation militaire classique) doit être interdite. Par ailleurs, s'agissant des stocks déclarés comme excédentaires, il serait possible d'examiner l'éventualité d'introduire l'obligation de soumettre ces stocks à vérification et de les réduire et de les éliminer ultérieurement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration. Il semble que la liste des orateurs dans la version révisée dont je dispose actuellement soit épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Je voudrais remercier chacun d'entre vous de la compréhension et de la coopération dont vous avez fait preuve, ainsi que des déclarations que vous avez faites.

Avant de lever la présente séance plénière, j'aimerais aborder certaines questions afférentes à l'organisation des séances qui nous séparent encore de la fin de ma présidence. Comme vous le savez, jeudi prochain, 25 mai, sera jour férié à l'ONU et le Palais des Nations sera fermé. En conséquence, notre séance plénière devra être reportée, à moins que nous décidions de nous réunir ailleurs. Vous avez peut-être aussi entendu dire que l'UNIDIR prévoyait d'organiser la semaine prochaine un séminaire de deux jours sur le thème «suivi de la Conférence d'examen du TNP de 2005». Pour tenter de concilier les deux manifestations, j'entends la séance plénière de la Conférence et le séminaire de l'UNIDIR, je propose que la séance plénière de la semaine prochaine soit programmée pour lundi prochain, 22 mai, à 15 heures. Ce sera la dernière semaine de ma présidence, et la plénière de lundi pourrait être consacrée à la conclusion des débats thématiques ciblés sur le FMCT. Si les orateurs sont trop nombreux pour pouvoir s'exprimer dans le temps imparti, nous pourrions reprendre nos travaux le lendemain mardi, aux environs de 9 heures, mais ce n'est qu'une hypothèse. Je tiens à préciser que nous avons pris en compte le souhait éventuel des délégations de prendre la parole à cette occasion, et comme je l'ai dit, nous ne voudrions pas avoir à refuser la parole à une délégation par manque de temps.

Dans ce contexte, j'aimerais vous consulter sur la question de savoir s'il y a lieu de tenir des consultations présidentielles avant lundi matin. Si les groupes estiment que de telles consultations sont nécessaires, je suis prêt à les organiser aujourd'hui ou demain, mais pas lundi, puisqu'elles seront inutiles.



(Le Président)

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu aujourd'hui à 15 heures, dans cette salle. Conformément au calendrier des réunions, la Conférence aura la possibilité de s'exprimer sur toute question afférente au FMCT.

Puisqu'il n'y a plus d'orateurs pour la plénière d'aujourd'hui, je lève la séance, pour ouvrir une séance plénière officieuse consacrée à la question des stocks. Elle sera, comme à l'habitude, ouverte aux membres, observateurs et experts membres des délégations. Je vous annonce également que cette séance officieuse commencera à 12 h 10.

*La séance est levée à 11 h 50.*

-----